

L'honorable M. Macdonald (Victoria), du comité des Ordres Permanents, a présenté son quatrième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
MARDI, 10 avril 1894.

Le comité des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son quatrième rapport.

Votre comité a examiné la pétition d'Alexander Ferguson, de la cité d'Ottawa, procureur de la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa et de la Vallée de la Gatineau, demandant qu'il soit permis à la dite compagnie de présenter une pétition en obtention d'un acte qui amende et refonde les actes relatifs à la dite compagnie et pour d'autres objets, nonobstant l'expiration du délai dans lequel doivent être présentées les pétitions de bills privés ;

Et aussi, la pétition de l'honorable William Dell Perley, présentée au nom de personnes qui désirent être constituées en corporation sous le nom de Compagnie du chemin de fer de Wolseley et Fort Qu'Appelle, demandant qu'il leur soit permis de présenter une pétition en obtention d'un acte pour l'objet en vue, nonobstant l'expiration du délai dans lequel doivent être présentées les pétitions de bills privés ; et le retard des pétitionnaires ayant été expliqué par des raisons suffisantes, votre comité recommande de suspendre la cinquante-deuxième règle dans ces deux cas, et de permettre aux pétitionnaires de présenter une pétition suivant leur demande.

Le tout respectueusement soumis.

W. J. MACDONALD,
Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

Sur motion de l'honorable M. Clewov, secondé par l'honorable M. Sullivan, il a été

Ordonné, que la cinquante-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'il s'agit de la pétition d'Alexander Ferguson, procureur de la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, et de la Vallée de la Gatineau, tel que recommandé dans le quatrième rapport du comité des Ordres Permanents.

La pétition suivante a été alors présentée et déposée sur la table :—

Par l'honorable M. Clewov :—De la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa et de la Vallée de la Gatineau.

Sur motion de l'honorable M. McKay, secondé par l'honorable M. Prowse, il a été

Ordonné, que la cinquante-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'il s'agit de la pétition de l'honorable William Dell Perley, tel que recommandé dans le quatrième rapport du comité des Ordres Permanents.

La pétition suivante a alors été présentée et déposée sur la table :—

Par l'honorable M. Perley :—De Levi Thomson et autres, résidents du district d'Assiniboia, dans les Territoires du Nord-Ouest du Canada.

L'honorable M. Macdonald (Victoria), du comité des Ordres Permanents, a présenté son cinquième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ, No 8,
MARDI, 10 avril 1894.

Le comité des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son cinquième rapport.

Votre comité a examiné la pétition de la Compagnie de chemin de fer et de houille de la Vallée du Daim, demandant un acte pour remettre en vigueur et amen-